

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Romainville, le 02 décembre 2016

Est Ensemble Grand Paris et l'ALEC-MVE organisent le premier Forum Copro de la rénovation énergétique de l'Est parisien à Bagnolet



Est Ensemble Grand Paris a hérité d'un parc important de logements privés hétérogène, mêlant habitat ancien de faubourg datant d'avant 1949, de copropriétés d'après-guerre, d'un secteur pavillonnaire conséquent et d'un parc HLM confrontés dans de nombreux cas à une certaine obsolescence et dégradations, conséquences notamment d'une construction massive dans les années 50-70 dans des secteurs aujourd'hui fortement ancrés dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. S'ajoutant à cela, d'importantes difficultés liées à des situations de précarité énergétique sur l'ensemble du territoire.

En complément des projets ambitieux menés en matière de renouvellement urbain et de résorption de l'habitat indigne /ou dégradé inscrit dans le Plan Local de l'Habitat (PLH) - , et conscient de l'impact sur son territoire des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) notamment dans le secteur résidentiel et de l'importance du poids dans le budget des ménages, Est Ensemble adoptait en décembre 2015, son PCAET.

Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil qui a vocation à l'échelle locale à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Il se traduit concrètement par l'élaboration d'un programme d'actions « énergie-climat » chiffrées et évaluables à court, moyen et long termes, qui permet à la collectivité :

d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre induites par le patrimoine et les compétences de la collectivité, ainsi que plus largement à l'échelle de son territoire ; de permettre l'adaptation du territoire aux impacts des changements climatiques tels que les canicules, les inondations...

La loi de Transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un PCAET pour les territoires métropolitains. Le PCAET doit être révisé tous les 5 ans et le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) tous les 3 ans.

En quoi consiste le PCAET d'Est Ensemble ?

Le PCAET d'Est Ensemble a été adopté le 15 décembre 2015 en Conseil communautaire et est maintenant soumis à avis du Conseil de la Métropole du Grand Paris. Son principe fondateur a été d'associer les principaux acteurs de son territoire durant les différentes phases de son élaboration.

Le **Forum Copro** organisé par Est Ensemble et l'ALEC-MVE a pour objectif d'appréhender les grands enjeux de la rénovation énergétique et les principales obligations à venir pour le monde de la copropriété de l'est parisien.

Proposé par Est Ensemble Grand Paris en partenariat avec l'ALEC-MVE, ce premier rendez-vous s'inscrit dans le cadre du plan climat air énergie territorial et du plan local de l'habitat pour échanger sur les grands enjeux de la rénovation des copropriétés et les principales obligations à venir pour les copropriétés de l'Est parisien et de proposer des solutions concrètes.

A l'issue d'une journée consacrée aux professionnels et acteurs de la rénovation énergétique, une journée Grand Public est organisée le **Samedi 3 décembre de 13h00 à 18h00 au Château de l'Etang situé 17 rue François Mitterrand à Bagnolet.**

A cette occasion, les copropriétaires seront invités à parcourir les étapes de la rénovation énergétique à la rencontre de professionnels (bureaux d'étude, architectes, entreprises, associations spécialisées, partenaires institutionnels...) autour de 5 pôles d'expertises et d'échanges : *état des lieux, audit, financement, travaux et retours d'expérience*. Ils pourront également échanger avec des copropriétaires engagés dans des projets de rénovation.

Pour toute information :

<http://www.agence-mve.org/forum-copro-rendez-vous-les-2-et-3-decembre-a-bagnolet-2/>

| |
|---|
| CONTACT / INFORMATIONS |
| Yasmina Merzi - Yasmina.merzi@est-ensemble.fr / 01 79 64 53 00 |
| Céline Lardeux – communication@agence-mve.org / 01 42 87 13 55 |